

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 4 MARS 2025 À 20H15

### PROCES-VERBAL No 411

<b>Présents</b>	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN (présidente), Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD et Doriane SANTIMARIA, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
<b>Excusés</b>	Mme Laure VANONCINI, M. Gautier RAUSIS
<b>Absente</b>	Mme Emilia SCHLIPF
<b>Assistent à la séance</b>	Mme Anne ZOLLER, Maire, Mmes Laure BOVY et Emilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Stefan WEISS, secrétaire adjoint

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 5 février 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux de commission
5. Rapports de conclusion des commissions
  - a) N/A
6. Proposition de l'Exécutif
  - a) Délibérations : N/A
7. Proposition des conseillers municipaux
  - a) Motion : M2025-01 Encourager la mobilité douce de nos citoyens
  - b) Question écrite : QE2025-01 Laure Vanoncini – résultat sondage maison de santé
8. Dossiers en cours – questions et remarques
9. Divers

**Mme Hutin**, ci-après « la présidente », ouvre la séance à 20h16. Elle souhaite la bienvenue à tout le monde et rappelle au public qu'il n'a pas le droit de se manifester ou de commenter durant toute la durée de la séance.

#### 1. Approbation du procès-verbal du 5 février 2025

- Page 2941 : **M. Guyot** intervient sur l'avant-dernier paragraphe pour préciser que les propos relatés dans ce dernier ont été tenus par Mme Vanoncini et non par la présidente.
- Page 2941 : **Mme Zoller** amène la correction suivante dans le point PV entretien : « Les luminaires du stade n'ont pas été budgétés à CHF 10'000.- mais CHF 100'000.- ».
- Page 2942 : Concernant l'aménagement de l'arrêt de bus à la Plaine évoqué dans le dernier paragraphe, **Mme Hutin Zumbach** confirme que ce dernier est définitif mais que des travaux doivent encore être réalisés pour remplacer le revêtement provisoire en bois.
- Page 2944 : **M. Guyot** demande une correction dans l'encadré de la votation. Il rappelle que ce point ayant été traité à huis-clos, le résultat du vote ne peut être énoncé dans le procès-verbal selon le Règlement du Conseil municipal.

**Le procès-verbal de la séance du 5 février 2025 est approuvé par 11 voix pour, 0 abstention et 0 refus.**

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

- Néant

## 3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller**

- Immeuble du 31 route de Challex

L'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a recalculé la valeur locative totale de cet immeuble, situé dans une zone en développement jusqu'en 2026. La valeur locative a été définitivement arrêtée à CHF 293'592.- jusqu'à septembre 2026, moment où ladite zone ne sera plus considérée en développement. L'état locatif a été pris en considération sachant que la valeur de l'immeuble était de 301'000.- lors de sa vente. **Mme Zoller** signale toutefois que l'OCLPF avait initialement envisagé une baisse plus importante, soit entre CHF 15'000 et CHF 20'000.-, mais que la Commune a réussi à contrer cette volonté en arguant que le Conseil municipal avait validé l'achat de cet immeuble sur la base d'une valeur locative et d'un business modèle qui lui avaient été transmis. Ce calcul de l'OCLPF va générer une baisse de loyer pour les locataires, prévue dès le 1<sup>er</sup> mars, afin de correspondre à l'Arrêté du département parvenu à la Commune.

Les loyers seront revus à la hausse dès que la zone ne sera plus en développement, lors des changements de locataires, afin de correspondre au plan financier approuvé par le Conseil municipal au moment de l'achat de ce bâtiment.

- Passerelle piétonne de l'Allondon

La validation des accès de la passerelle située sous le viaduc du chemin de fer est en cours. **Mme Zoller** annonce avoir fait une demande de financement des travaux de l'accroche côté Dardagny au département des infrastructures. A ce jour, l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) étudie l'opportunité de soutenir financièrement la Commune, en s'appuyant sur la loi sur la promotion de l'agriculture, étant donné que ce chemin est sur la ViaRhôna. L'Administration attend un retour du Canton pour pouvoir présenter une délibération relative à ce projet.

**Mme Zoller** fait remarquer que Dardagny n'est pas soutenue comme l'a été Russin. Cette dernière a bénéficié d'une partie d'une enveloppe budgétaire totale de CHF 20 millions pour rendre accessible la rive gauche de l'Allondon à la mobilité douce, notamment obstruée par la présence de marches d'escalier. **Mme Zoller** a toutefois signalé au Canton qu'en l'absence de soutien de sa part, il serait possible que le Conseil municipal refuse la proposition d'élargissement plus onéreuse.

- Food-Truck

**Mme Zoller** annonce que le choix de la Commune s'est porté sur la friterie Tin&tin's qui sera présente les mardis et jeudis dans la cour du château dès 17h00, pour une période test d'une durée d'un mois. L'envoi d'un tout ménage est prévu pour informer la population de la présence de ce food-truck. **Mme Zoller** ajoute que le tournus de prestataires que demandait la motion n'a pas été possible vu l'insuffisance d'offres parvenues à la Commune. Elle rappelle que le territoire de Dardagny offre un attrait limité pour ce type de prestations n'étant pas une zone de passage importante.

L'implantation définitive du food-truck sera décidée à l'issue de la période test, en fonction des ventes.

- Parcelle 1379

L'Administration a eu un retour du bureau d'urbanisme AETC. Le dossier est en cours d'instruction auprès du Canton avec un délai de réponse prévu avant l'été. A ce stade, les services de l'Etat vont chacun formuler des préavis avec des demandes qui seront transmises avec la réponse de la demande de renseignement (DR). Sur la base du déroulement de la commission de l'urbanisme relaté par AETC qui y a participé, les retours du Canton devraient être plutôt positifs, avec des demandes de compléments ou de coordination à mener avec les services sur différents sujets.

Pour faire suite à la récente réunion avec les directeurs de l'Office cantonal des transports (OCT) et l'Office cantonal du génie civil (OCGC), l'OCT a proposé à la Commune de l'accompagner dans ses discussions avec les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), en vue de la réalisation d'un parking commun. Pour ce faire, l'OCT va organiser et participer à une séance avec les CFF, la Commune, AETC et la Fondation des parkings, laquelle se propose également d'accompagner la Commune dans ces études. La réunion a donc été très positive, l'OCT et l'OCGC ayant montré qu'ils étaient parties prenantes du projet.

- Auberge de Dardagny

Le choix des matériaux et des couleurs du second œuvre a été effectué par l'exécutif. Les parois des appartements vont commencer à être montées et le toit est en train d'être retuilé. **Mme Zoller** signale toutefois que des fissures ont été mises en évidence sur les façades situées côté route ; il semblerait en effet que le redressage du tirant ait fait bouger un peu la façade. La Commune n'avait initialement pas prévu de refaire le crépi de cette façade, lequel par ailleurs doit respecter les attributs d'un bâtiment répertorié au patrimoine. Néanmoins, en fonction de l'analyse qui résultera de ces fissures, une réfection de la façade sera peut-être nécessaire. **Mme Zoller** précise que le montant de CHF 380'000.- affecté aux divers et imprévus sera, cas échéant, utilisé, n'ayant pas encore servi. La mise au concours du gérant est également en cours au niveau de l'exécutif, qui a planifié une deuxième séance d'analyse des dossiers. Le dossier avance doucement mais sûrement.

- Assainissement des immeubles de la Plaine

Comme déjà annoncé, le mandat a été attribué au bureau d'architectes 2dlc. La Commune et ce bureau travaillent actuellement sur le cahier des charges pour sélectionner un ingénieur thermicien, et quelques offres gré à gré sont prévues pour des petits mandats d'ingénieur. L'objectif est de pouvoir soumettre au Conseil municipal une délibération pour voter le crédit d'étude avant la fin de cette législature. Le timing est serré mais tout sera fait pour y parvenir. Ce crédit d'étude inclura des montants d'honoraires pour les différents mandataires, pour les phases allant de l'avant-projet au retour des appels d'offres des spécialistes.

- Rencontre avec les directeurs de l'OCT et de l'OCGC

Comme évoqué préalablement, une rencontre a eu lieu entre l'Administration et les directeurs de l'OCT et l'OCGC lundi dernier, séance qui a duré 2h30 et qui s'est avérée très productive. Le sujet du giratoire a été remis sur le tapis et les interlocuteurs du Canton se sont cette fois-ci montrés plus ouverts que lorsque le sujet avait été une première fois présenté. Ceux-ci ayant toutefois relevé une problématique qui concerne la petite emprise du giratoire sur la partie forêt vers les eaux froides, ils proposent l'organisation d'une séance

entre l'OCT, l'OCAN et le mandataire de la Commune en charge du projet, suggestion qui a été vivement approuvée par la Commune qui se réjouit de bénéficier de cet accompagnement. Le dossier n'est toutefois pas gagné sachant que l'OCAN est très strict, et qu'il l'est davantage pour un projet situé à proximité d'un ruisseau. Néanmoins, en fonction de sa position il serait peut-être possible de négocier avec la paroisse pour gagner un peu de terrain. L'Administration qui est sur ce projet depuis deux législatures ne compte pas lâcher le morceau.

Le projet OptimaLux a également été abordé lors de cette séance, soit l'extinction des lumières sur les routes cantonales de Dardagny et de la Plaine, au sein des villages. La Commune a eu l'occasion de remonter le fait que certains secteurs étaient assez délicats, notamment, sur Dardagny, le tronçon de la douane aux Tilleuls dépourvu d'un vrai trottoir. Les interlocuteurs du Canton ont expliqué que les tests en cours à l'échelle du territoire cantonal ont démontré qu'il était préférable, pour certains tronçons, de passer par une extinction variable. Cette option n'était initialement pas souhaitée par le Canton, nécessitant notamment du matériel et un abonnement, mais au vu des constats, un projet appelé Varialux visant une extension de 23h00 à 5h00 du matin ou dans ces créneaux-là est en cours de développement. Sur question de la Commune, le Canton a indiqué qu'il n'était pas possible d'opter pour une extinction partielle, en laissant allumer un luminaire sur deux.

**Mme Zoller** informe que l'Administration a eu une séance jeudi dernier avec les SIG pour travailler sur les différents points sensibles des deux villages précités. Les lampadaires seront probablement rallumés sur les routes cantonales, au sein de ces communes, le temps que le projet Varialux soit accessible. **Mme Zoller** rappelle que la Commune a dans son budget un montant dédié pour ces travaux. L'objectif est de pouvoir, cette année, avancer sur la moitié des lampadaires du territoire, et de finaliser l'autre moitié l'année prochaine.

- **Mme Bovy**

- Projection film « Les Vignerones »

**Mme Bovy** annonce la projection du film le 28 mars prochain, à 20h00, à la salle Polyvalente, en présence du réalisateur et des vigneronnes. Le film sera suivi d'une dégustation.

- **Mme Hutin Zumbach**

- Nouveaux bancs de touche au stade du Moulin

Les nouveaux bancs de touche ont été installés au stade du Moulin. Le club de foot est très content et compte convier la Commune à un petit apéritif pour la remercier.

- Compagnie 101 des sapeurs-pompiers

La Compagnie 101 a organisé samedi dernier, à la salle Polyvalente, et d'une main de maître, l'accueil et les repas pour l'Assemblée générale de la caisse des secours rive droite. La Commune a offert l'apéritif et la Compagnie a préparé un repas pour 140 personnes, dans un accueil très chaleureux et vivement apprécié par les participants et les Autorités présentes. **Mme Hutin Zumbach** fait circuler les sets de table que la Compagnie avait fait faire spécifiquement pour cet événement. Elle tient à remercier cette dernière pour cette belle organisation.

- Save a life – localisation des défibrillateurs de la commune

La Commune étant membre de Save a life, **Mme Hutin Zumbach** informe que le nécessaire a été fait pour que les localisations de ces défibrillateurs, sur le territoire, figurent sur l'application de Save a life. Un dernier défibrillateur à Essertines est en cours d'installation.

- Marquage chemin de la Côte

Le marquage du chemin de la Côte a été retravaillé et finalisé. **Mme Hutin Zumbach** rappelle qu'à la suite de ce nouveau marquage, les deux places qui se trouvaient sur la gauche, entre le temple et le domaine de la Planta, devaient être transformées en place motos, du fait que les nouvelles normes en vigueur, prévoyant désormais des places voitures plus larges, auraient empêché le passage des véhicules d'urgence. Finalement ces places motos ont été déplacées plus loin. La Commune ambitionnait au départ aucun marquage pour permettre des arrêts et déchargements rapides sans perturber la circulation, mais cette option n'ayant pas été au goût de certains communiars, les places ayant finalement été marquées.

- Places vélos dans la cour du château

Les travaux pour l'installation d'épingles à vélos dans la cour du château, ainsi que pour les assises des potelets ont été réalisés. La pose d'une signalétique est prévue, mais après concertation des locataires, afin de voir si ces derniers sont intéressés par quelques attributions de places.

- Arrêts de bus

Dans le cadre de la séance avec les directeurs de l'OCT et de l'OCGC, la Commune a abordé la problématique du manque de visibilité au niveau des nouveaux arrêts de bus réalisés, en demandant l'installation d'un potelet avec bande réfléchissante indiquant le sens de la circulation. Les interlocuteurs du Canton, bien que surpris par les incivilités routières relatées, ont bien compris la demande et les emplacements souhaités leur seront communiqués dans le cadre de la séance de jeudi. L'installation d'une barrière a également été évoquée à l'arrêt bloquant situé devant l'école de La Plaine, le long du trottoir, juste en face du portail de la cour d'école, demande qui sera également transmise au Canton jeudi.

La demande de pose d'un miroir à l'arrêt du Tilleul pour permettre une meilleure sortie a également été remontée au Canton. Cette requête a moins bien été accueillie par les interlocuteurs du Canton. Ces derniers considèrent que la visibilité de l'arrêt est bonne, et qu'il s'agit de surcroît d'une installation qui nécessite de l'entretien et qui incombe normalement aux privés. Pour bien comprendre la problématique, la Commune propose une rencontre avec les riverains pour voir comment avancer sur ce sujet.

L'arrêt de l'ancienne douane à Dardagny a aussi été évoqué. Pour les interlocuteurs du Canton tous les travaux de mises aux normes des arrêts ont été réalisés, et cet arrêt n'a pas été identifié. Une demande formelle pour la mise aux normes de cet arrêt ayant néanmoins été validée par ces derniers, la Commune fera le nécessaire, et a bon espoir de pouvoir faire avancer ce dossier en sa faveur.

#### 4. Question sur les procès-verbaux des commissions

- Néant

## 5. Rapport de conclusion des commissions

Néant

## 6. Proposition de l'Exécutif

a) Délibération : néant

## 7. Proposition des Conseils municipaux

a) Motion : M2025-01 Encourager la mobilité douce de nos citoyens

**La présidente** passe au vote de l'entrée en matière sur cette motion.

➤ **L'entrée en matière de cette motion est approuvée par 11 voix pour, 0 abstention et 0 refus, soit à l'unanimité.**

**La présidente** passe la parole à M. Guyot, co-auteur de la motion.

**M. Guyot** indique que cette motion intervient dans le cadre des discussions qui se sont tenues dans le cadre du budget, l'année passée. Au vu de la demande du département des mobilités de consentir à un effort en matière de mobilité douce au sein de la commune, il informe que cette motion suit cet ordre, en promouvant la mobilité douce, en réduisant l'empreinte carbone des communiens, ainsi qu'en allégeant quelque peu leur portemonnaie. Il rappelle que la commune de Dardagny est l'une des dernières communes du canton à ne pas allouer de crédit pour le déplacement en mobilité douce, ce qui est regrettable.

C'est la raison pour laquelle cette motion vise à :

- mettre en place une subvention à l'achat d'un vélo ou d'un vélo électrique à hauteur de CHF 100.- par personne et par année civile, jusqu'à épuisement des finances disponibles ;
- mettre en place une subvention pour les abonnements sur les modes de transport respectueux de l'environnement (CFF ou TPG par exemple), à hauteur de CHF 100.- par personne, par année civile, jusqu'à épuisement des finances disponibles ;
- prévenir la population de ces nouvelles subventions par le biais des canaux de communication traditionnels (journal communal, site internet, réseaux sociaux par exemple) ;
- inclure dans la réflexion la commission développement durable, ainsi que d'autres commissions jugées compétentes ;
- informer le Conseil municipal des avancées du projet

Les initiants de la motion enjoignent le Conseil municipal à répondre favorablement à cette motion.

**La présidente** remercie M. Guyot et passe aux questions/remarques.

**M. Polte** juge le projet, effectivement évoqué dans le cadre du budget, louable et conforme aux recommandations du Conseil d'Etat. Il s'interroge néanmoins sur la forme de ce projet

qui évoque une allocation de CHF 100.- par personne et par année civile, alors que le budget 2025 prévoit un poste. Par ailleurs, la motion propose une subvention à l'achat d'un vélo, mais sans définir s'il s'agit d'un vélo neuf ou d'occasion, sans préciser le lieu d'achat, et sans demande de garantie que la démarche s'inscrive dans un but de transition modale. Idem pour la subvention CFF ou TPG qui ne tient pas compte du lieu de travail et de la situation financière du requérant.

Pour **M. Polte**, la démarche s'apparente à une volonté de consentir à une dépense à prélever d'un poste du budget sans affectation. Il fait remarquer que l'encouragement sur une transition à la mobilité douce est plus complexe que l'attribution d'une subvention de CHF 100.-, et rappelle que le Conseil municipal a également accepté une motion pour participer à une étude sur les mobilités douces, afin d'établir un diagnostic en vue de dégager des pistes. Plaidant plutôt en faveur d'un travail de ce type qui s'inscrit dans une globalité, **M. Polte** souhaiterait que la motion soit renvoyée dans une commission.

**M. Guyot** remercie son collègue pour ses remarques constructives. Il relève néanmoins que la motion peut être complémentaire au projet Momodu 2.0 et confirme que l'octroi des subventions passerait par un règlement qui pourrait être édité par l'exécutif ou une commission jugée compétente. Sur la motion en tant que telle, il lui semble que le but est justement de rester ouvert aux propositions et à différentes modalités d'octroi.

**Mme Santimaria** demande une clarification sur la motion, souhaitant savoir si le propos est de mettre en place une subvention pour l'achat d'un vélo et l'achat d'un abonnement CFF ou TPG, ou soit l'un soit l'autre.

**M. Guyot** confirme que la question s'est posée d'un octroi cumulatif ou non, raison pour laquelle le texte est à ce jour volontairement flou. Sachant toutefois que le montant d'environ CHF 15'000.- à CHF 20'000.- à disposition permettrait à 150-200 personnes de bénéficier d'une de ces subventions, il suggère de commencer par un octroi qui ne soit pas cumulatif, quitte à s'acheminer dans un second temps vers un octroi cumulatif, tout en conservant des finances publiques saines. **M. Guyot** précise que la motion enjoint l'exécutif à proposer cette mesure d'aide, mais que ce dernier peut ensuite définir comme il l'entend les modalités d'octroi.

**M. Bodenmann** souhaite inclure les abonnements demi-tarif des CFF, relevant que certaines personnes ne voyagent pas assez en train. Le débat lui paraît intéressant, rappelant que durant toute la législature, le Conseil municipal s'est battu pour que la population accède plus facilement aux transports publics. Il encourage donc la poursuite de cette dynamique. **M. Guyot** confirme que les demi-tarifs sont à inclure, le propos de la motion ayant pour objectif de prendre en compte tout type de prestation de ce genre.

**M. Todesco** rebondit sur la proposition de M. Polte d'une remise en commission, souhaitant savoir si le Conseil municipal désire en tenir compte pour une votation en deux temps.

**La présidente** passe au vote pour un renvoi de la motion en commission.

➤ **Le renvoi en commission développement durable de la motion M 2025-01 est refusé par 6 voix contre et 5 voix pour.**

La présidente passe au vote de la motion M 2025-01.

➤ La motion M 2025-01 est acceptée par 6 voix pour et 5 refus.

b) Questions écrites :

Question écrite de Mme Vanoncini (QE2025-01) :

« Suite au sondage auprès de la population concernant le projet de la maison de santé à La Plaine, émis par le conseil administratif en décembre 2024, j'aimerais avoir un retour sur la participation et les réponses détaillées concernant les souhaits de nos habitants, ainsi que la suite prévue pour ce dossier initié par le CA.

Je vous en remercie

Laure Vanoncini »

La présidente, informant que Mme Vanoncini a adressé une question écrite pour connaître le résultat du sondage sur la maison de santé, passe la parole à Mme Zoller pour lui fournir réponse.

Mme Zoller explique que l'étude est portée par les Communes appelées du « Far West », soit les territoires du fond du canton, Avusy, Avully, Laconnex, Russin, Cartigny, Aire-la-Ville et Dardagny. Les Communes qui ont fait parvenir le sondage à la population ont relevé une forte participation démontrant l'intérêt porté à ce projet ; Dardagny a ainsi reçu 154 réponses (sur 715 envois), Cartigny 58, Avusy 17 et Russin 65, soit un total de 294 sondages retournés aux Administrations communales, ce qui s'avère un très bon retour.

Mme Zoller ne va pas détailler pour le procès-verbal le contenu des retours mais informe que dans les grandes lignes, la demande, dans 91 % des retours, porte prioritairement sur un médecin de famille, suivi d'un physiothérapeute, ostéopathe et pédiatre. Les résultats traduits sous forme de graphique seront mis à disposition du Conseil municipal, sachant qu'un petit nombre de retours contient d'autres types de demandes : art-thérapie, guichet postal, mécanicien vélo, espace artisanal, coach sportif, etc.

Les Communes d'Avusy, Russin et Dardagny ont reçu le département de la santé qui a expliqué le concept que l'Etat souhaitait mettre rapidement en place. L'idée est de dépasser le simple cabinet médical classique pour proposer un réseau de santé communautaire, à savoir un pôle santé et social, afin de dégager un maximum de synergie et travailler surtout dans la prévention, en proposant de la médecine ancrée sur les besoins de base, tout en étant capable de répondre à des besoins plus spécifiques requérant une prise en charge multidisciplinaire.

La volonté de l'Etat d'investir dans un tel projet s'explique par le fait qu'il souhaite offrir une couverture équitable et équilibrée au niveau cantonal, idéalement avec 10 à 15 réseaux de santé communautaire sur l'ensemble du territoire genevois, avec une taille et une offre adaptée aux régions. Le Canton est vivement intéressé par la démarche et surtout par une coordination intercommunale, et souhaiterait ajouter dans l'équation l'Imad et les HUG. L'idée serait de créer une antenne HUG dans cet espace communautaire pour pouvoir associer des médecins qui quittent l'hôpital à l'issue de leur internat, sachant que nombreux sont intéressés à travailler dans une structure mixte. Pour l'Imad, il s'agit surtout de

favoriser les liens avec les personnes âgées, notamment pour effectuer le suivi dans le cadre d'un retour à domicile par exemple, ainsi que le suivi des patients chroniques, ce qui permettrait d'identifier plus facilement les patients à risque.

**Mme Zoller** précise que du côté de l'Etat, le concept est encore en évolution mais qu'un prochain cap important a été fixé à mi-mars. Une réflexion est également prévue sur le bassin de population afin d'identifier la masse critique nécessaire pour l'installation d'un médecin de famille ou d'un réseau communautaire de soin.

**Mme Zoller** signale que l'articulation des services de l'Imad est actuellement définie par zone géographique. Les Communes concernées ayant proposé d'avoir une antenne Imad « Far West », l'Imad doit réfléchir à cette nouvelle organisation.

Des démarches communes concertées sont également prévues pour voir comment favoriser l'installation d'un médecin, pour la création d'une première structure de base. Le Canton envisage aussi la réalisation d'une étude populationnelle plus approfondie que celle du sondage de base, et a pour ambition de créer un réseau pilote en 2026.

Les Communes attendent une proposition de date pour une rencontre avec le département et l'Imad, ce qui permettra de voir comment avancer politiquement sur ce dossier à leur niveau.

*Question écrite de M. Rausis :*

**M. Rausis** demande pourquoi, à l'article 18 du nouveau règlement du conseil municipal, il est stipulé que le procès-verbal du Conseil municipal peut être consulté sur le site internet de la commune 10 jours ouvrables après son approbation, relevant que ce processus génère un long délai entre la date de la séance et le moment où la population peut avoir accès au document.

**Mme Zoller** explique que lorsqu'un procès-verbal contient une délibération, la date de l'affichage légale du document dans nos panneaux publics doit avoir lieu entre le 8<sup>ème</sup> et 10 jours après son approbation. Il n'est donc pas possible de prévoir une publication sur le site internet avant cette échéance. D'autre part, il faut également tenir compte des éventuels congés et jours fériés, raison pour laquelle une diffusion à 5 jours est trop juste.

## 8. Dossiers en cours

Néant.

## 9. Divers

- Commission des finances

**M. Guyot** annonce une commission des finances sur les comptes 2024, avec pointage des factures, le 14 avril 2025, à 19h30.

- Apéritif de fin de législature

**Mme Zoller** informe que, comme de coutume la Mairie, organise le 23 mars, jour des élections, un apéritif raclette dans le préau de l'école de la Plaine (local de vote).

*La séance est levée à 21h05*

La présidente

Christine Hutin



Un conseiller municipal

Julien Guyot



Le secrétaire

Roger Wyss

